

Annexe 2

Historique des rencontres entre Ultramar / Pipeline Saint-Laurent et la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe

11 mars 2005	Rencontre d'Ultramar avec l'exécutif de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe (première présentation du projet).
25 avril 2005	Rencontre publique d'Ultramar à Saint-Hyacinthe pour expliquer le projet à la population.
2 mai 2005	Rencontre publique d'Ultramar à Sainte-Julie pour expliquer le projet à la population.
1 juin 2005	Rencontre technique avec Ultramar afin que la pétrolière nous présente son tracé privilégié ainsi que la méthodologie de rencontre qu'elle prévoit faire avec les propriétaires touchés.
15-21-22 juin 2005	Rencontre d'Ultramar auprès des producteurs visés par le tracé le long de la ligne Hydro (côté sud).
23 juin 2005	Rencontre à Longueuil entre les cinq (5) Fédérations de l'UPA, la Confédération ainsi qu'Ultramar afin de leur mentionner les irritants concernant les réunions tenues avec les propriétaires.
30 juin 2005	Rencontre technique avec Ultramar afin de leur faire des commentaires et offres au sujet des mesures de compensation et d'atténuation ainsi que sur le formulaire pour l'étude d'impacts (accès aux terrains).
12 sept 2005	Rencontre technique avec Ultramar afin de recevoir leurs commentaires au sujet de nos demandes d'ajustement des mesures de compensation et d'atténuation.
24 octobre 2005	Rencontre entre le comité technique régional et Ultramar afin de discuter des tracés alternatifs.
16 novembre 2005	Rencontre entre les Fédérations régionales, la Confédération et Ultramar afin de poursuivre la négociation sur les compensations et sur les mesures de mitigation.
18 novembre 2005	Rencontre entre la Fédération de Saint-Hyacinthe et Ultramar afin de poursuivre la négociation à propos du tracé en région.
28 novembre 2005	Une lettre a été envoyée à la pétrolière pour préciser la position du comité technique régional en lien avec le tracé.

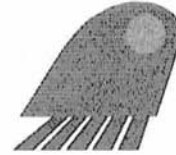
- 17 mars 2006 Suite de la rencontre de concertation régionale organisée par les députés du Parti Québécois (comté de Verchères et de Borduas). But de la rencontre : se faire présenter de nouveau le projet par Ultramar.
- 29 mars 2007 Rencontre du grand comité de concertation régional. À l'ordre du jour, présentation de la position finale des 3 MRC en lien avec le tracé. Ultramar est invité mais ne s'est pas présenté.

Annexe 3



L'Union des
producteurs
agricoles

Saint-Hyacinthe
Le 29 avril 2005



Monsieur Louis Forget
Vice-président Affaires publiques et gouvernementales
Pipeline Saint-Laurent
2200, ave McGill College
Montréal (Québec) H3A 3L3

OBJET : Commentaires concernant le projet Pipeline Saint-Laurent

Monsieur,

Suite à la présentation du projet Pipeline Saint-Laurent en avril dernier à nos bureaux, la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe a consulté les syndicats de base concernés afin de répondre à votre questionnement. Après quelques discussions, nous en sommes venus à un consensus. Ainsi, la position de la Fédération régionale sur la présentation faite du projet de pipeline Saint-Laurent et la suivante :

- 1- Le territoire zoné agricole doit être réservé en **priorité** à l'activité agricole. Tout projet à caractère non-agricole doit en principe être réalisé en zone blanche.
- 2- Dans l'optique où un pipeline serait construit en zone agricole, le corridor « autoroute » semble être celui de moindre impact pour l'agriculture par rapport au corridor « Nord ».
- 3- La Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe invite Ultramar à préciser davantage le tracé qui pourrait être envisagé dans le corridor « autoroute ». La zone comprise entre les lignes électriques 735kV et l'autoroute 20 pourrait être analysée et étudiée davantage. Les cartes présentées ne sont pas assez précises pour pouvoir porter un jugement adéquat sur le tracé envisagé par Ultramar.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

René Walaszczyk, président

3800, boul. Casavant Ouest, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3
Tél. : (450) 774-9154 • Fax : (450) 778-3797 • Courriel : st-hyacinthe@upa.qc.ca

Annexe 4

Le 12 août 2005

M. René Walaszczyk
Président
Fédération de l'UPA Saint-Hyacinthe
3800, boul. Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 8E3

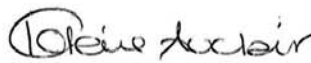
Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le formulaire d'autorisation pour relevé qui a été approuvé par la Fédération de l'UPA. Par mégarde, l'ancien formulaire d'autorisation pour relevé a été inséré lors du montage de la pochette d'information que nous vous avons envoyée il y a quelques semaines.

Veillez nous excuser de cette maladresse.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations cordiales.


Katerine Auclair
Coordonnatrice aux communications



Pipeline Saint-Laurent
2200, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3L3

Info Pipeline Saint-Laurent
1 877 323-0363
www.pipeline-saintlaurent.ca



Autorisation pour relevés

Dossier n° _____

En considération du paiement de la somme de _____ \$* dont la réception est par la présente reconnue, je (nous), _____, autorise (autorisons) Ultramar Ltée /Pipeline Saint-Laurent ou ses mandataires à procéder à des sondages archéologiques et géotechniques, à de l'arpentage et à des relevés techniques et environnementaux sur ma (notre) propriété ci-après décrite.

Lot : _____

Cadastre : _____

Bureau de la publicité des droits : _____

Ultramar Ltée/Pipeline Saint-Laurent et ses mandataires sont en conséquence autorisés à se rendre sur ma (notre) propriété pour effectuer lesdits relevés et sondages requis pour la réalisation du projet. Ultramar Ltée/Pipeline Saint-Laurent me (nous) dégage de toute responsabilité en cas d'accident, blessure ou décès qui pourraient survenir lors de ces visites et résultant de ces visites.

Il est entendu que Ultramar Ltée/Pipeline Saint-Laurent me (nous) compensera pour tout dommage direct pouvant résulter desdits relevés ou sondages effectués par elle-même ou ses mandataires sur ma (notre) propriété. Cette autorisation restera en vigueur jusqu'à la signature d'une convention d'option ou, au plus tard, le 31 décembre 2010.

Je souhaite être informé à l'avance de la réalisation de relevés sur ma propriété.

Signé à _____

Ce _____ 20 _____

Propriétaire (s)

En présence du représentant de
Ultramar Ltée/Pipeline Saint-Laurent

Nom (s) en lettres majuscules

* Ce montant pourrait être majoré suite à la conclusion d'une entente avec l'UPA sur le document intitulé « Mode de compensation en milieu agricole ».

Annexe 5

Le 24 mai 2005

XXXXXXX
XXXXXXX

Objet : **Projet Pipeline Saint-Laurent**
Rencontre avec les propriétaires

Madame, Monsieur,

La pétrolière Ultramar a annoncé, en février dernier, son projet de construire un pipeline souterrain qui relierait sa raffinerie de Lévis à son centre de distribution de Montréal-Est.

La réalisation du projet donnerait accès à Ultramar à un mode de transport complémentaire sécuritaire, fiable et efficace pour ses produits pétroliers et lui assurerait pour l'avenir un approvisionnement en continu de ses installations de Montréal-Est, particulièrement en période hivernale. Le pipeline permettrait également à Ultramar de mieux répondre à la demande toujours croissante de produits pétroliers raffinés au Québec et dans l'Est du Canada.

Les rencontres tenues au cours des derniers mois avec la population, avec les autorités gouvernementales et municipales, avec les fédérations de l'Union des producteurs agricoles et avec divers groupes environnementaux ont apporté aux responsables du projet de pipeline des informations utiles. Elles leur ont permis de retenir un tracé beaucoup plus précis, lequel fera maintenant l'objet d'une évaluation environnementale qui devra par la suite être sanctionnée par les autorités tant provinciales que fédérales.

Votre propriété a été identifiée comme étant située à l'intérieur du tracé maintenant privilégié. C'est dans ce contexte que nous souhaitons vous inviter à une séance d'information, réservée exclusivement aux propriétaires concernés, au cours de laquelle des renseignements vous seront fournis plus particulièrement sur les travaux projetés, les méthodes de construction prévues, ainsi que sur les mesures d'atténuation et de compensation reliées à la construction éventuelle du pipeline.

La rencontre aura lieu : **Date :** **le 9 juin 2005**
 Heure : **19 h 30**
 Endroit : **L'Érablière rouge**
 3324, route 161
 Saint-Valère

Si vous avez des questions concernant cette rencontre, nous vous invitons à communiquer avec nous au 1 877 323-0363 ou à l'adresse courriel info@pipelinesaintlaurent.ca.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à la présente et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Katerine Auclair
Coordonnatrice aux communications



Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe

3800, boul. Casavant Ouest, Saint-Hyacinthe, Qc J2S 8E3
Tél. : 450-774-9154 – Télécopieur : 450-778-3797 – Courriel : st-hyacinthe@upa.qc.ca

Le 7 avril 2006

SOIRÉE D'INFORMATION

Aux productrices et producteurs de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe qui sont touchés par le projet de pipeline d'Ultramar,

En collaboration avec la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe, les 6 syndicats de base touchés par le projet organisent une soirée d'information concernant le pipeline Saint-Laurent d'Ultramar. La rencontre aura lieu :

Le jeudi 20 avril 2006
À 19 h 30

À LA SALLE CHÂTELAINÉ
au 17 240, Grand rang Saint-François (route 235) à Saint-Hyacinthe

Espérant vous rencontrer en grand nombre à cette soirée d'information, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

Bien à vous,

France Beaudry, responsable du dossier Pipeline
Saint-Laurent d'Ultramar à la Fédération régionale
et productrice agricole

Par Simon Trépanier, secrétaire

Plan au verso

Annexe 6

Le 2 septembre 2005

À tous les producteurs concernés
par le projet de Pipeline Saint-Laurent d'Ultramar,

OBJET : Position de la Fédération régionale de l'UPA de Saint-Hyacinthe concernant le tracé du projet Pipeline Saint-Laurent d'Ultramar

Productrices, producteurs de
la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe,

Ultramar projette de construire un pipeline entre Québec et Montréal en 2007. Sur notre territoire, le tracé privilégié par la pétrolière longe des lignes 735 kV d'Hydro-Québec et il touche une centaine de producteurs.

La Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe, suite à une consultation des syndicats de base concernés, a identifié un tracé qui serait de moindre impact pour l'agriculture. Ce nouveau tracé passerait le long de l'autoroute 20, dans la servitude existante du pipeline d'ESSO. C'est pourquoi nous avons informé Ultramar qu'il serait dans l'intérêt agricole de suivre ce tracé.

Vous retrouverez en pièce jointe le communiqué de presse précisant notre position.

Par ailleurs, des discussions sont en cours avec Ultramar afin de s'assurer de l'obtention de compensations justes et équitables pour les producteurs qui seront éventuellement touchés par le projet. La façon dont le pipeline sera installé fait également partie des discussions. Il faut dire que depuis plusieurs années, l'UPA s'est bâti une bonne expertise dans ce genre de projet, comme en témoigne les gains obtenus en ce qui a trait au passage de lignes électriques ou encore de conduites de gaz naturel. Nous sommes confiants d'en arriver à une entente équitable avec Ultramar; entente qui compensera les producteurs à la hauteur des nombreux inconvénients reliés au passage d'un pipeline.

Nous vous invitons à consulter les journaux (Richelieu agricole, La Terre de Chez Nous, L'œil Régional, Le courrier de Saint-Hyacinthe) pour suivre le dossier. Votre président(e) de syndicat de base est aussi une très bonne source d'information. Contactez-le (la) au besoin.

La Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe a également nommé un agent syndical sur le dossier. Il s'agit de monsieur Simon Trépanier. Il peut également vous informer.

En terminant inscrivez-vous à la liste d'envoi par courriel afin de recevoir régulièrement des informations sur ce dossier de la part de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe. Pour ce faire, envoyez un courriel à simontrepanier@upa.qc.ca en demandant d'être inscrit sur la liste d'envoi.

Bien à vous,



France Beaudry, responsable du dossier Pipeline
Saint-Laurent d'Ultramar à la Fédération régionale
et productrice agricole



Le 22 décembre 2005

À tous les producteurs concernés
par le projet de Pipeline Saint-Laurent d'Ultramar

OBJET : État des négociations avec Ultramar concernant le tracé et les compensations du projet Pipeline Saint-Laurent

Productrices, producteurs de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe,

Voici quelques nouvelles à propos du projet d'Ultramar pour la construction d'un pipeline entre Québec et Montréal.

D'abord, dans le cadre de cet important dossier, rappelons-nous que la Fédération de l'UPA a formé un comité technique régional en juin dernier. Celui-ci est composé de producteurs représentant chacun des six (6) syndicats de base concernés par le projet et il a le mandat d'analyser le dossier. Le comité s'est rencontré à une dizaine de reprises depuis sa formation. Voici le bilan du travail du comité :

Le tracé du pipeline

À la suite d'une consultation des six (6) syndicats de base concernés, on se souviendra que la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe a demandé à Ultramar d'utiliser l'emprise ESSO pour y passer son pipeline. En réponse, Ultramar se montre ouverte à utiliser *en partie* la servitude d'ESSO, mais propose de contourner la ville de Saint-Hyacinthe et la zone industrielle de Beloeil en remontant de façon ponctuelle vers le nord afin de longer les lignes électriques d'Hydro-Québec. Ainsi, selon la pétrolière, il serait impossible d'utiliser la servitude ESSO dans les secteurs Saint-Hyacinthe et Saint-Mathieu parce qu'elle serait située trop près des routes, des zones industrielles et de quelques résidences. Par contre, ce tracé alternatif comportant des contournements est plus long en zone agricole. C'est pourquoi l'UPA est toujours d'avis que l'utilisation de la servitude ESSO sur toute sa longueur représente le tracé de moindre impact pour l'agriculture et nous maintenons fermement cette position. Les discussions se poursuivent sur ce point.

Verso

3800, boul. Casavant Ouest, Saint-Hyacinthe, Qc J2S 8E3
Tél. : 450-774-9154 – Télécopie : 450-778-3797 – Courriel : st-hyacinthe@upa.qc.ca

Les compensations à verser

En parallèle, l'UPA *Confédération* poursuit ses rencontres avec Ultramar afin de s'assurer de l'obtention de compensations justes et équitables pour tous les producteurs qui seront éventuellement touchés par le projet, s'il se réalise. Ultramar a déposé en juin dernier une première version du cahier de compensation. Celui-ci était semblable à ceux utilisés par d'autres compagnies, tel que *Gaz Métropolitain* ou encore *Trans-Canada Pipeline*. Par ailleurs, comme l'agriculture change et évolue constamment, l'UPA a exigé d'améliorer ce document et des suggestions ont été acheminées à Ultramar afin d'adapter les compensations à la réalité agricole de 2005-2006.

Au début décembre, la pétrolière nous faisait parvenir la deuxième version de son cahier de compensations et celle-ci est plus complète que la première. Ultramar a accepté une partie de nos premières demandes. Les discussions se poursuivent. Nous sommes confiants d'en arriver à une entente équitable avec Ultramar; entente qui compensera les producteurs à la hauteur des nombreux inconvénients reliés au passage d'un pipeline. Le comité technique régional se penche présentement sur la dernière version de ce cahier de compensation et émettra prochainement ses commentaires à la Confédération de l'UPA. Une rencontre est prévue en janvier prochain afin que les cinq (5) fédérations régionales de l'UPA, qui sont concernées, puissent partager leurs demandes de bonifications du cahier de compensation.

Le travail sur le terrain

Selon nos informations, les inventaires terrains sont presque terminés. Ils permettront de bâtir l'étude d'impact sur l'environnement qui sera rendue publique en 2006. Des audiences du *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (BAPE) se tiendront par la suite. Aussi, Ultramar devra bâtir une demande à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* afin d'obtenir la permission d'installer son pipeline. L'UPA interviendra à ces deux étapes cruciales afin d'orienter le dossier.

En terminant, nous vous invitons à consulter les journaux (*Richelieu agricole*, *La Terre de chez nous*, *L'œil Régional*, *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*) pour suivre le dossier. Votre président(e) de syndicat de base est aussi une très bonne source d'information. Contactez-le (la) au besoin. La Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe a également un agent syndical sur le dossier. Il s'agit de monsieur Simon Trépanier. Il peut également vous informer.

Si ce n'est pas déjà fait, inscrivez-vous à la liste d'envois par courriel afin de recevoir régulièrement des informations sur ce dossier de la part de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe. Pour ce faire, envoyez un courriel à simontrepanier@upa.qc.ca en demandant d'être inscrit sur la liste d'envois.

Veuillez accepter mes meilleures salutations.



France Beaudry, productrice agricole membre de l'exécutif
Responsable du dossier Pipeline Saint-Laurent d'Ultramar à la Fédération régionale

3800, boul. Casavant Ouest, Saint-Hyacinthe, Qc J2S 8E3
Tél. : 450-774-9154 – Télécopie : 450-778-3797 – Courriel : st-hyacinthe@upa.qc.ca

Le 1^{er} novembre 2006

À : TOUS LES PRODUCTEURS AGRICOLES ET/OU PROPRIÉTAIRES FORESTIERS POTENTIELLEMENT TOUCHÉS PAR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU PIPELINE D'ULTRAMAR

Madame, Monsieur,

Depuis le printemps 2005, l'UPA s'est impliquée activement dans le dossier du pipeline Saint-Laurent d'Ultramar. Les objectifs recherchés dans ces discussions étaient d'ordres économique et juridique. Les productrices et producteurs doivent être adéquatement protégés et indemnisés et les impacts sur l'activité agricole minimisés.

En octobre 2006, l'UPA est parvenue à une entente cadre avec Ultramar sur les différents éléments suivants : les compensations, les mesures de mitigation et les aspects juridiques (contrats types). Nous croyons que cette entente permettra de faciliter les échanges dans ce dossier en assurant un traitement équitable.

Par ailleurs, aucune entente n'est encore intervenue en ce qui a trait au tracé du pipeline. Cet élément est présentement en cours de négociation.

Nous vous convions donc à une soirée d'information portant sur :

1. l'explication de l'entente cadre dans tous ses détails;
2. les discussions du tracé.

La Confédération et Ultramar seront présents pour la première partie de la soirée. Pour la deuxième partie, seules les personnes de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe seront présentes afin de préciser leur position à cet effet.

⇒ **ATTENTION : SEULES LES PERSONNES ET FERMES INVITÉES AURONT ACCÈS À LA RENCONTRE. TOUTE AUTRE PERSONNE SERA SYSTÉMATIQUEMENT REFUSÉE À L'ENTRÉE DE LA SALLE.**

Cette soirée aura lieu le 14 novembre prochain au :

Restaurant Ti-Père B.B.Q.

2995, boulevard Laframboise, Saint-Hyacinthe
Sortie 130 Sud de l'autoroute 20.

**Le mardi 14 novembre 2006
À 19 h 30**

Au plaisir de vous rencontrer le 14 novembre prochain.

France Beaudry

France Beaudry
Responsable du dossier

Ordre du jour au verso